

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 15 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le quinze du mois de décembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

19 DÉC. 2023

Déposée en
Préfecture le

19 DÉC. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Patrick LECONTE à Jean-Louis TOÉ, Monique PIMONOW à Jean-Pascal ALBRAN

Etaient excusé(e)s

Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

SDC - AXE ANNECY-SAINT FÉLIX - ACQUISITION RAGINEL - VIUZ LA CHIÉSAZ

Vu les articles 1369 et suivants du Code civil ;

Vu l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes ;

Vu les articles L. 2211-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération d'Anancy et des Communautés de communes du Pays d'Alby, de la Fillière, de la Rive Gauche du Lac d'Anancy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anancy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, et notamment son article 3.1 portant délégation pour « définir et notifier les offres des acquisitions immobilières intervenues à l'amiable ou par expropriation, dans les limites de l'estimation de France domaine dès lors que cet avis est requis » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-202-140 du 30 juin 2022 approuvant le schéma directeur cyclable ;

Le Grand Annecy a délibéré sur la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du Grand Annecy. Sur son axe cyclable structurant n° 3 (liaison entre Annecy et Saint-Felix), une opportunité foncière s'est présentée le long de cet itinéraire cyclable dans le cadre d'une succession.

Ainsi, la propriétaire a donné son accord pour céder au Grand Annecy, les parcelles cadastrées A797b pour une superficie de 26 m² et A795b d'une surface de 10 m² au prix de 1 000 € net de taxe pour les deux parcelles, situées au 451 avenue d'Aix-les-Bains à Viuz la Chiésaz.

Il est précisé que ces parcelles présentent des numéros provisoires qui seront, après publication auprès du service de la publicité foncière, actualisés avant signature de l'acte authentique à intervenir.

Compte tenu du montant de l'opération, l'évaluation préalable effectuée par les services de France Domaine n'est pas obligatoire.

Les frais d'acte sont à la charge du Grand Annecy.

Les crédits correspondants seront inscrits dans le budget primitif pour 2024, sur la ligne 2111 de l'AP 198 – Politique cyclable.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section A797b et A795b situées sur la commune de Viuz la Chiésaz, pour un montant de 1 000 € net de taxe ;
- de dire que les frais et émoluments relatifs à l'élaboration et la publication de l'acte authentique y afférent seront supportés par le Grand Annecy ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Charlotte JULIEN

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.